

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 2 suppléants, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Cédric PUCHEU, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Mailys DEL PIANTA	à	Dominique FOIX
	Gérard ROSENTHAL	à	André LABARTHE
	Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Maité POTIN	à	Marc OXIBAR
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOPE
	Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE
	Christophe GUERY	à	Evelyne BALLIHAUT

REÇU
Le 16 AVR. 2018
SOUJ - PREFECTURE
CLUB DE LA MARIAGE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE
Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS (excusé), Claude LACOUR (excusé), Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Dominique LAGRAVE (excusé)

RAPPORT N° 14-180412-FIN-

BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE
BUDGET PRIMITIF 2018 ET TARIFS

Mme VOELTZEL indique que le budget 2018 de la Restauration Collective s'inscrit en droite ligne de l'exercice précédent avec des objectifs identiques, à savoir :

- élaborer une politique de restauration de qualité,
- garantir la sécurité sanitaire des usagers,
- développer un plan nutritionnel équilibré,
- recourir autant que possible, aux filières courtes et aux produits issus de l'agriculture biologique,
- faciliter la cohésion entre les différents acteurs impliqués dans le fonctionnement du service (communes, écoles, Trésor Public, C.C.A.S, M.S.D., usagers, Direction des Services Vétérinaires...),
- remplir une fonction éducative.

Le budget primitif 2018 de la restauration collective s'équilibre de la manière suivante, en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : 729 057.29 €
- Section d'investissement : 59 917.38 €

Pour l'équilibre du budget, la subvention prévisionnelle 2018 versée par le Budget Général s'élèvera à 73 000 € (pour mémoire, 79 700 € en 2017).

Sous réserve d'une modification de la politique tarifaire afférente, les tarifs demeurent identiques.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 63 voix pour et 6 contre (Mme GIRAUDON, Mme GASTON, M. BERNOS, M. BAREILLE, M UTHURRY, M. GAILLAT)

- **ADOpte** le Budget Annexe 2018 de la Restauration Collective arrêté aux montants ci-dessus,
- **ARRETE** à 73 000 € la participation en faveur du Budget annexe de la Restauration Collective qui sera inscrite au Budget Général 2018,
- **MAINTIENT** les tarifs existants,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures

Affiché le 16.04.18



Le Président

Daniel LACRAMPE

